

N.º 82 Du 11 prairial an 11
 LAISSEZ passer librement Jean Antony Marie de Groland au 2.
 natif d'ayreus département d'au cantal domicilié à y tra municipalité
 d'au M. 623 M. cheveux et sourcils bleus yeux rous ans, taille
 front grand nez busqué bouche moyenne menton rond visage
 ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de M. de Groland et sur l'attestation du citoyen grand d'arbant demeurant
 en date du 3 brumaire an 11 et du citoyen Stimé Marie vobe demeurant à
 à ayreus lesquels ont signé avec nous. Jean Antony Marie de Groland
M. de Groland

N.º 83 Du 5 idem
 LAISSEZ passer librement Louis Laparra
 natif d'el brandelle domicilié à el municipalité
 d'au M. 761 M. département d'au cantal âgé de 34 ans, taille
 front ordinaire cheveux et sourcils châtains yeux bleus visage
 nez gros et épaté bouche moyenne menton rond
 ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de M. de Brandelle et sur l'attestation du citoyen grand d'arbant demeurant
 en date du 29 brumaire an 11 et du citoyen Stimé Marie vobe demeurant à
 à ayreus lesquels ont signé avec nous. Jean Antony Marie de Groland
Delmas Louis Laparra

N.º 84 Du 2 idem
 LAISSEZ passer librement Pierre Rebeyrol d'ancien militaire par arrêté de
 natif d'el brandelle domicilié à el municipalité
 d'au M. 682 M. département d'au cantal âgé de 27 ans, taille
 front court cheveux et sourcils châtains yeux gris visage
 nez aquitain bouche moyenne menton carré
 ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
 allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
 Délivré d'après l'avis approbatif de M. de Brandelle et sur l'attestation du citoyen Antoine Chablat demeurant
 en date du 28 brumaire an 11 et du citoyen Stimé Marie vobe demeurant à
 à ayreus lesquels ont signé avec nous. Pierre Rebeyrol
Chablat

N.º
 LAISSEZ
 natif d'
 d'au
 d'au
 front
 ovale
 allant
 souffrir
 Le présent
 Délivré
 en date
 à
 N.º
 LAISSEZ
 natif d'
 d'au
 d'au
 front
 ovale
 allant
 souffrir
 Le présent
 Délivré
 en date
 à
 N.º 8
 LAISSEZ
 natif d'
 d'au
 d'au
 front
 ovale
 allant
 souffrir
 Le présent
 Délivré
 en date
 à